

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

ADM- 13-2023

TRAVAUX PUBLICS – TRAVAUX SUR RACCORDEMENT ELECTRIQUE

RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION RUE DU ROSOY

Raymond BURDIN, Maire de la Commune de SAINT-MARCEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu l'avis du Maire-Adjoint chargé des travaux publics,

Vu la demande présentée par l'entreprise DBTP - 701 Rte de Louhans, 71380 Épervans tendant à obtenir l'autorisation d'intervenir sur un branchement électrique suite à la détection d'un défaut pour le compte d'ENEDIS au niveau du n°25 de la rue du Rosoy,

Considérant que pour permettre la réalisation de ces travaux dans de bonnes conditions et par mesure de sécurité, il convient de réglementer la circulation et le stationnement rue du Rosoy,

ARRÊTE

Article 1er : Du lundi 06 février 2023 à 8h00 jusqu'au vendredi 10 février 2023 à 18h00, rue du Rosoy au niveau du n°25

- le stationnement des véhicules sera interdit au droit du chantier
- la circulation des véhicules sera alternée par feux tricolores

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise DBTP, chargée des travaux, et qui assumera en outre la responsabilité du chantier.

Article 3 : Dès l'achèvement des travaux, l'entreprise devra veiller à remettre le domaine public dans son état.

Article 4 : Le service de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire de Police de la Circonscription de CHALON-SUR-SAONE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie de presse.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa publication.

Fait à Saint-Marcel, le 26 janvier 2023

Le Maire,

Signé : Raymond BURDIN

Pour copie conforme,
Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le
et publié, affiché ou
notifié le 27.01.2023
Le Maire
Raymond BURDIN

